



PAR COURRIEL

Montréal, le 16 juin 2025

Madame Nathalie Arguin
Secrétaire générale
CSN

OBJET : Demande de sensibilisation auprès de la Sûreté du Québec, au caractère inapproprié de sa présence armée dans les locaux de la CSN

Camarade,

Au nom du STTCSN, je tenais à exprimer une vive inquiétude concernant la présence répétée de la Sûreté du Québec dans les locaux de la CSN, notamment à la cafétéria du 1601 de Lorimier, et ce, alors que leurs agentes et agents y circulent armés.

Cette situation soulève de profondes préoccupations. Comme vous savez, historiquement, les forces policières ont souvent été utilisées pour réprimer l'action syndicale, surveiller illégitimement nos mobilisations et judiciariser nos militantes et militants. Encore récemment nous avons été témoins d'une recrudescence d'interventions policières visant à intimider les travailleuses et travailleurs en lutte. Plusieurs personnes conseillères, ainsi que des militants de la CSN, ont été ciblés sur les lignes de piquetage, lors de manifestations et d'actions collectives.

Dans ce contexte, la simple présence de policières et policiers armés dans nos lieux de travail engendre un climat d'insécurité, particulièrement pour nos camarades autochtones et racisés, qui subissent de manière disproportionnée la violence policière. Nos bureaux ne doivent pas devenir des lieux de surveillance ou de pression pour celles et ceux qui y œuvrent à la défense des droits collectifs.

Les locaux de la CSN ne sont pas des lieux neutres. Ils sont des espaces politiques, de lutte, de solidarité et de préparation stratégique. La présence d'armes à feu dans ces lieux est incompatible avec la nature même de notre travail. Elle est en contradiction directe avec les valeurs de justice sociale, de paix et de sécurité qui fondent notre vision syndicale.

Le STTCSN vous demande donc formellement de prendre les moyens nécessaires afin de sensibiliser la Sûreté du Québec au caractère inapproprié et inacceptable de sa présence armée dans les locaux de la CSN. Il est essentiel que notre environnement de travail soit libre



Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN

... 2

d'intimidation, et que les discussions et actions syndicales puissent s'y tenir sans craindre d'ingérence ou de répression.

Nous espérons que cette démarche sera prise avec le sérieux qu'elle mérite et qu'un dialogue s'ouvrira rapidement avec les autorités concernées afin de préserver l'intégrité de nos lieux de travail et le respect des droits syndicaux.

Nous vous prions d'agrérer, camarade, l'expression de mes salutations solidaires.

Mathieu Murphy-Perron
Présidence du STTCSN